Procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration exceptionnel
de l'Institut National Polytechnique de Toulouse

Réuni le 14 décembre 2021
❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Étaient présents :
Collège A :
Mme BERTRAND Ghislaine - M. CHAPUT Emmanuel – M. CHERVIN Christian – Mme POQUILLON Dominique - M. SARENI Bruno - Mme XUEREB Catherine

Collège B :
M. BRAILLY Julien - M. ROUX Nicolas - Mme THOMAS Nathalie – M. ZOUINE Mohamed

Collège des BIATSS :
M. NICOLAS Charles - M. PIGAGLIO Olivier

Collège des USAGERS :
M. BIERER Mathieu

Personnalités extérieures :
M. GIRAUD Christophe – M. MENNY Vincent

Les procurations suivantes ont été données :

Mme BARTHE Laurie – Procuration à M. ZOUINE Mohamed
Mme CHATEAU TERRISSE Pascale – Procuration à M. ZOUINE Mohamed
M. ARPIZOU Jean-Marie – Procuration à M. PIGAGLIO Olivier
Mme DE SOLAN BETHMALE Marie-Line – M. NICOLAS Charles
Mme PLAGNEUX-BERTRAND Agnès – Procuration à Mme XUEREB Catherine
Mme CADENE Anne-Laure – Procuration à Mme BERTRAND Ghislaine
Mme MOUGEOLLE (TEINTURIER) Valérie – Procuration à Mme XUEREB Catherine
M. MENNY Vincent – Procuration à Mme BERTRAND Ghislaine à partir du point 5A

Membres de droit :
Mme BEJEAN Sophie représentée par Mme BONHOURE Sophie (en visioconférence) - M. BOUSQUET Frédéric – M. SIMON Bruno

Invités :
Mme ASSEMAT Christelle – M. ASTRUC Dominique – M. AZAM Jacques - M. BONY Francis - Mme BOYAT Sandrine – M. CHARVILLAT Vincent - Mme CLARYSSE Isabelle – Mme COUREAU Marion – M. DE SOUZA Olivier – Mme JAFFRÈS-RUNSER Katia – Mme JULLIA-VILLELA Marie-Laure – M. LAFFAILLE Pascal - Mme LAURIAC Florence – M. MACÉ Julien – Mme MARONNA Héla - Mme PANIS Nadine – M. PRAT Laurent – M. ROUCHON Jean-François –- Mme SOR Brigitte - M. TANNOU Pascal.

Étaient excusés :
Mme BARTHE Laurie – Mme CHATEAU TERRISSE Pascale – M. ARPIZOU Jean-Marie - Mme DE SOLAN BETHMALE Marie-Line – Mme DUCLOS Agathe - Mme MARSOT-LEMAIRE Marie - M. BOUDIER Léopold – M. RICHARD Étienne - M. MASSINON Antoine – Mme PLAGNEUX-BERTRAND Agnès - Mme LAMANT Sophie – M. MADDALUNO Jacques – M. JOLY Pierre-Benoît - M. HAZARD Laurent - Mme CADENE Anne-Laure - Mme RODRIGUES Peggy - Mme MOUGEOLLE (TEINTURIER) Valérie.

Pour mémoire décompte des voix :

Jusqu'au point n°4C : Collège A : 6, Collège B : 4, Collège BIATSS : 2, Collège étudiants : 1, Personnalités extérieures : 2, Procurations : 7, soit **22 voix.**

Au point 5 : Collège A : 6, Collège B : 4, Collège BIATSS : 2, Collège étudiants : 1, Personnalités extérieures : 1, Procurations : 8, soit **22 voix.**

Au point 6 : Collège A : 6, Collège B : 4, Collège BIATSS : 2, Collège étudiants : 1, Personnalités extérieures : 0, Procurations : 8, soit **21 voix.**

Au point 7 : Collège A : 5, Collège B : 4, Collège BIATSS : 2, Collège étudiants : 1, Personnalités extérieures : 0, Procurations : 8, soit **20 voix.**

La séance débute à 8h30.

La séance est enregistrée pour les besoins du compte-rendu.

Les votes sont réalisés en présentiel avec des boitiers de vote.

Quorum en début de séance : 15 présents et 7 procurations soit un total de 22 votants

Point n°1 : Mot d'accueil de la présidente

La Présidente accueille les participants et précise que ce conseil d'administration traitera notamment de la trajectoire budgétaire et RH de l'établissement.
La représentante du rectorat, Mme Bonhoure, suivra la séance en visioconférence.

Point n°2 : Approbation du procès-verbal du 16 novembre 2021 *(Annexe 01)*

Aucune remarque n'est formulée concernant ce procès-verbal.

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 16 novembre 2021 avec 21 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Point n°3 : Informations de la Présidente

Trajectoire de l'établissement : La Présidente revient brièvement sur les diverses rencontres qu'elle a menées la semaine passée afin de partager les éléments de trajectoire de l'établissement. De prochains échanges seront programmés en février pour évoquer la méthodologie à adopter pour instruire le sujet. Dans l'objectif de fédérer l'ensemble des personnels, un travail de fond pour recenser questions et craintes et définir les éléments de langage en conséquence est actuellement en cours. L'articulation du travail en interne avec le Groupe des Écoles Centrale (GEC) est également à la réflexion afin d'arrêter les modalités sur les inter-imbrications.

En réponse à la question de Dominique Poquillon concernant la retranscription dans un PV de la séance exceptionnelle du conseil d'administration du 9 décembre, il est répondu qu'il y aura bien un PV et que celui-ci sera soumis au vote du conseil d'administration du 31 janvier 2022.

Un conseil d'administration se déroulera le 31 janvier matin, dans un lieu à définir, afin de présenter le contrat pluriannuel de site qui inclut le volet commun et le volet spécifique de l'établissement ainsi que la proposition du projet qui sera déposé en réponse à l'appel à projet PIA4 avec la trajectoire affichée d'aller vers une grande université de recherche. Le dossier doit être déposé pour le 1er février.

La stratégie scientifique sera le cœur du projet porté et la gouvernance à venir aura pour objectif de servir celui-ci (COMUE expérimentale).

La stratégie de formation viendra en appui de cette dimension scientifique. Si l'objectif est de démontrer à chaque acteur toulousain que la confiance est installée, reste que manqueront la complétude du transfert du doctorat et la vision des trajectoires budgétaires et RH des établissements.

La Présidente donne la parole à Vincent Charvillat, vice-président Recherche et Valorisation pour présenter rapidement les éléments principaux du volet « recherche » du projet.

Le texte du projet scientifique qui se veut ambitieux recouvre une quinzaine de pages et est qualifié de « tonique et nerveux » par le vice-président Recherche et Valorisation. Celui-ci figurera en annexe du projet à déposer et une version concise de 2 ou 3 pages apparaîtra dans le projet lui-même. Cette stratégie bâtie autour des enjeux de société s'appuie sur 3 vecteurs thématiques centraux : la santé et le bien-être, les changements globaux (les sociétés en mutation), l'ingénierie (les énergies, les ressources et les mutations industrielles associées). Pour chaque pilier, la rédaction fait appel à 4 prismes d'analyse : le contexte sociétal qui nous oblige, les forces différenciantes, les orientations et actions prioritaires et l'insertion dans l'écosystème socio-économique et culturel.

Sur le 1er pilier, santé et bien-être, 3 actions prioritaires sont en cours de réflexion :
- Comprendre l'interaction des déterminants environnementaux bio-psycho-sociaux sur le vivant et la santé,
- Le bien vivre,
- Accompagner les transitions agro-écologiques

Sur le 2nd pilier, changements globaux, également 3 actions :
- De l'observation à la modélisation de l'avenir de la planète à toutes les échelles,
- Adaptation et transformation des mondes sociaux,
- Inscrire ces dynamiques dans le temps long

Sur le 3ème pilier, ingénierie : 3 axes
- Transports du futur,
- Énergie des carbonés
- Modes de production et les mutations industrielles

S'ajoute un dispositif transverse afin de travailler en interdisciplinarité forte entre les piliers.

Une réflexion est en cours pour identifier les différents thèmes et objets à financer (1/3 dédié à un financement disciplinaire, 1/3 pour une interdisciplinarité classique et 1/3 pour les futures transitions).

Tout cela s'orchestre avec un mécanisme de gouvernance de la recherche.

La Présidente donne la parole à Katia Jaffrès-Runser, vice-présidente Formation et Vie universitaire pour présenter rapidement les éléments principaux du volet « formation » du projet.

Katia Jaffrès-Runser présente le début du texte du volet formation qui se décline en 5 axes :
- Mise en place ou renforcement de parcours de formation relevant de la pluri ou transdisciplinarité avec la
  - Construction d'une offre pluridisciplinaire au niveau master sur les sujets des axes stratégiques (ex : hydrogène, sociétés des carbonés) pour pouvoir offrir une formation de pointe.
  - Création de dispositifs d'aide aux stages
  - Création de certificats transdisciplinaires (type big data)
- Accroître les dimensions internationales,
-

- Renforcer les outils de pédagogies innovantes en continuant à travailler dans le cadre du service interuniversitaire de pédagogie (SIUP),
- Accroître la flexibilité des parcours de formation entre établissements du site pour les étudiants,
- Mise en place et renforcement de parcours de formation relevant de l'accompagnement des transitions pour faire écho au 3ème pilier de la recherche : rendre plus visible par exemple des formations dans le domaine de l'environnement.

Ces axes sont complétés par d'autres concernant la vie étudiante :
- Renforcer le sentiment d'appartenance des étudiants au site toulousain : développer un portail des associations étudiantes
- Travailler sur l'engagement citoyen : partager les bonnes pratiques
- Accueil et conditions de travail qui favorisent l'inclusion et la mixité
- Développement de lieux d'échanges

Katia Jaffrès-Runser rappelle que c'est Serge Gratton qui participe au groupe de travail Formation en représentation de Toulouse INP. Le travail actuellement en cours vise à la mise en lumière des possibilités de formation d'excellence qui pourraient entrer dans le cadre des axes de formation présentés. Une réflexion est également en cours sur l'émergence d'une école normale supérieure sur le site de Toulouse.

Point n°4 : GRH

A. Campagne d'emplois 2022 *(Annexe 02)*

Le directeur général des services regrette les difficultés rencontrées dans le déroulement de cette campagne d'emplois et informe les membres du conseil qu'un nouveau mode de gestion sera défini pour l'année prochaine afin de laisser le temps de l'instruction. Les membres du CT réunis à deux reprises demandent d'utiliser le levier organisationnel à l'échelle de l'établissement pour redéfinir les modalités d'un certain nombre d'arbitrages et ne pas demeurer sur des schémas qui sont qualifiés presque d'historiques. Le directeur général des services souligne que, selon lui, cette démarche a tout de même été initiée sur la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs qui présente des points très positifs. Par contre, sur les personnels BIATSS, il y a des commentaires sur l'aspect organisationnel, la cartographie des emplois et le bien-fondé de la distribution des ressources par rapport aux emplois pérennes et aux emplois contractuels. Il pense que l'établissement a commencé à se saisir de ces problématiques par le biais de l'audit organisationnel et des chantiers qui en résultent. Il espère donc pouvoir, dans le cadre de la future campagne d'emplois, apporter des réponses y compris en terme d'organisation avec 2 séquences : la 1ère en juin pour la présentation du socle et la 2ème en décembre pour la validation de la campagne d'emplois.

Il indique également que pour suivre les préconisations du comité technique, le levier organisationnel sera utilisé pour redéfinir les arbitrages. Il apparaît, en effet, que la distribution des postes n'est pas homogène à l'échelle de l'établissement et que divers facteurs d'évolution influent depuis des années. Il faut donc trouver des solutions en interne pour ce qui concerne le GVT (Glissement Vieillesse technicité) et le schéma d'emplois sans compter la croissance mécanique de la masse salariale : 53 120 465€ sous plafond État, 16 291 910€ hors plafond pour 51 669 873€ de notification de masse salariale en 2021. Certains emplois sont hors plafonds alors qu'ils devraient se trouver sous plafond. La pré-notification pour 2022 montre qu'il existera encore un écart entre la dotation et les besoins de l'établissement. Ceci induit de mobiliser des ressources pour couvrir ces dépenses. Le souhait est de continuer de mobiliser l'enveloppe de taxe d'apprentissage. Mais un fonctionnement sur ressources

propres induit un risque pour le jour où les dotations de fonctionnement diminueront. Par ailleurs, il va y avoir un accroissement des départs à la retraite dans les prochaines années. Il faut trouver un moyen de financer l'augmentation du GVT.

L'État donnera des moyens en lien avec la LPR (Loi de Programmation de la Recherche), le chantier de revalorisation du RIFSEEP (Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État) est en cours et de nouveaux dispositifs restent à déployer (prise en charge d'une part de la mutuelle des personnels, forfait télétravail).

Sont rappelés les objectifs du schéma d'emplois :

- Garantir la soutenabilité budgétaire de la masse salariale dans le cadre du budget 2022.
- Respecter le plafond d'emplois notifié par l'État (770 ETPT).
- Répondre aux besoins des composantes et des services selon les priorités définies par l'établissement.
- Maîtriser et anticiper les conséquences des arbitrages annuels sur le long terme.
- Construire le schéma uniquement sur la base des emplois vacants compte tenu des fortes incertitudes sur les emplois susceptibles d'être vacants (date des départs à la retraite et mobilité sortante) et du processus de remplacement qui prend environ 9 mois.

Le schéma d'emplois proposé est similaire aux précédents exercices budgétaires :

Pour les enseignants-chercheurs et enseignants : 1 emploi sur 2 proposé à l'ouverture d'un concours, le reste compensé par les heures complémentaires.

Pour les personnels BIATSS : 1 poste sur 3 ouvert au concours, 1 sur 3 en CDD ou CDI et 1 sur 3 pour un report de recrutement au 1er janvier 2023.

La situation des **supports d'enseignants et enseignants-chercheurs au 01/09/2022** est la suivante :

Les supports vacants : 22 postes
- EC : 20 postes (9MCF, 6 PR, 5 PAST)
- Enseignants : 2 postes (1 PRAG, 1PRCE)

Les supports susceptibles d'être vacants : 30 postes
- EC : 24 postes (5MCF, 18PR, 1 PAST)
- Enseignants : 6 postes (2 PRAG, 4PRCE)

Les détachements et disponibilités : 16 postes
- EC : (11MCF, 5PR)

La situation des **supports BIATSS au 01/09/2022** est la suivante :

Les supports vacants : 36 postes
- AENES : 4 postes (3 cat C, 1 cat B)
- ITRF : 31 postes (12 C, 9 B, 3 ASI, 4 IE, 3 IR)
- BIB : 1 poste (1 cat A conservateur)

Les supports susceptibles d'être vacants : 24 postes
- AENES : 6 postes (3 cat C, 2 cat B, 1 Cat A)
- ITRF : 17 postes (2 C, 6 B, 5 ASI, 2 IE, 2 IR)
- BIB : 1 poste (1 BIBAS)

Les détachements et disponibilités : 17 postes
- AENES : 2 postes (2 cat C)
- ITRF : 13 postes (4 C, 4 B, 1 ASI, 2 IE, 2 IR)
- BIB : 2 postes

Le directeur général des services précise que, dans certaines composantes, il existe une forte pression liée à l'importance des effectifs actuellement en détachement ou disponibilité jusqu'à présent compensés par des ATER et des heures complémentaires.

Concernant **le schéma d'emplois 2022 des enseignants-chercheurs et enseignants**, il est proposé de :

- Répartir les emplois au service des besoins
- Ouvrir 6 postes de PR pour augmenter le nombre de possibilités de promotion pour les MCF HDR de Toulouse INP.
- Répondre à la tension générée par la situation des enseignants-chercheurs en disponibilité ou en détachement par le recrutement de 3 MCF.

Il est donc proposé d'ouvrir au concours les 11 postes suivants :

Composante	Corps	CNU	Laboratoire département	Intitulé
ENSAT	PR	5	AGIR	Économie des organisations productives agricoles
ENSAT	PR	68	DYNAFOR	Ingénierie agro-écologique des paysages
ENSEEIHT	PR	63	EEEA/LAPLACE	Conversion Electromécanique
ENSEEIHT	PR	27	SN/IRIT	Vision par ordinateur ou Réseaux
ENSIACET	PR	62	CH-GC/LCA	Transformation durable de la biomasse selon un concept de bioraffinerie
ENSIACET	PR	62	GC-GP/LGC	Interaction solide/fluide
Composante	**Corps**	**CNU**	**Laboratoire département**	**Intitulé**
ENSEEIHT	MCF	60	MF2E/IMFT	Ecoulements et Transport en milieux naturels
ENSEEIHT	MCF	63	EEEA/LAPLACE	Conception de systèmes de conversion d'énergie électrique
ENSEEIHT	MCF	27	SN/IRIT	3D et IA
ENSIACET	MCF	62	GP-IMAT/LGC	Développement de procédés CVD et ALD

Composante	Corps	Intitulé du poste	Département	Équipe d'accueil
ENSEEIHT	PRAG	Économie – Gestion Option A – Administration et Ressources Humaines	Soft Skills Center	SHS - Careers & Management

Concernant **des personnels BIATSS**, **le schéma d'emplois 2022** est construit en fonction des éléments suivants :

- Des stratégies de composantes distinctes :
  - Volonté de repyramidage/promotion construite sur plusieurs exercices.
  - Pérennisation de certains agents en CDD compte tenu des besoins.
- Des problématiques d'attractivité et de viviers.
- Une année de transition pour conduire le travail de GPEEC suite aux préconisations de l'audit.
- Articulation des recrutements des emplois statutaires entre l'ouverture de concours et des mobilités entrantes pour 1/3 des emplois.
- Adoption d'un comportement prudentiel pour 1/3 des postes (CDD).
- Travail sur la définition des besoins au cours de l'année (décalage recrutement).

Il est donc proposé **d'ouvrir au concours les 8 postes suivants** :

Composante	Cat.	Corps	Service	BAP	Emploi type/Referens	Modalité
ENSIACET	A	IGE	CIRIMAT	B	Ingénieur matériaux	Interne
ENSEEIHT	A	ASI	H&S	G	Animateur(trice) en prévention des risques	interne
ENSEEIHT	A	ASI	LAPLACE	C	Assistant.e ingénieur.e électrotechnicien.ne	externe
ENSIACET	B	TECH	DSI	E	Technicien informatique	externe
ENSIACET	B	TECH	LGC	B	Technicien en analyse chimique	externe
ENSEEIHT	B	TECH	STIL	G	Technicien-ne en aménagement, maintenance et exploitation du bâti	interne
ENSEEIHT	C	ATRF	STIL	G	électricien courant fort/faible	interne
ENSIACET	C	ATRF	Magasin	G	opérateur logistique	Recrutement sans concours

Et **d'ouvrir à la place de l'emploi public**, **les 4 postes de titulaires** suivants :

Composante	Cat.	Corps	Service	BAP	Emploi type/Referens
SC	A	ASI/IGE	DAF	J	Assistant-e en gestion financière et comptable/ chargé-e de la gestion financière et comptable
ENSIACET	B	TECH	STI	G	Technicien Électricité courant fort/faible
ENSIACET	B	TECH	H&S	G	Technicien Prévention des risques, H&S
ENSIACET	B	TECH	Logistique	G	Technicien Logistique

Concernant les autres supports vacants occupés par des contractuels, une identification des besoins a été réalisée avec les composantes : 11 CDD sont identifiés sur un potentiel de 12 postes.

Dominique Poquillon remercie le directeur général des services de cette présentation et pose des questions relatives aux éléments passés en revue :

- Quel a été le retour des votes du comité technique (CT) du 30 novembre et du 13 décembre 2021 et du conseil académique (CAc) du 2 décembre ? Le directeur général des services répond que les 2 CT ont voté unanimement CONTRE afin de faire valoir qu'il fallait utiliser tous les leviers à l'échelle de l'ensemble de l'établissement et non pour remettre en cause le travail réalisé. Il s'agit en réalité de la demande d'adopter une réflexion différente pour obtenir davantage de postes. Pour ce qui concerne le CAc, il y a eu 31 votes POUR et 14 ABSTENTIONS.

- Elle fait état de la difficulté à trouver la traçabilité des supports vacants par rapport aux chiffres communiqués. 30 postes vacants cette année et 8 concours. N'y a-t-il eu aucun départ à la retraite ? Le directeur des ressources humaines indique que le détail serait à faire ligne par ligne et qu'il ne peut malheureusement s'engager sur les chiffres. La même question est posée concernant les BIATSS. Pour ceux-ci, les mouvements s'opèrent au fil de l'eau. Le directeur des ressources humaines indique qu'il y a eu des arbitrages sur les personnels BIATSS en cours d'année qui ont déclenché des publications de postes qui ont pu être occupés par des titulaires au cours de l'année ce qui peut expliquer les fluctuations. La problématique n'est pas la même chez les enseignants-chercheurs car on est sur un calendrier plus cadencé.

Dominique Poquillon donne ensuite lecture d'un texte rédigé par la liste intersyndicale INP Service Public et sympathisant.e.s :

« En 2019 pour la campagne d'emplois 2020, la validation du socle avait fait l'objet d'un vote au CA du 18/10/2019 laissant un temps indispensable et raisonnable entre les données du socle et la validation des profils de la campagne d'emplois au CA du 10/12/2019. Ceci semblait avoir permis une préparation soigneuse par les composantes des profils de poste, une concertation dans l'établissement avant le vote de la campagne d'emplois 2020. Il en avait été de même pour les campagnes d'emplois 2019 et 2018.

Pour la campagne d'emplois 2021, malgré la forte sollicitation des acteurs pour faire fonctionner enseignement et recherche avec les contraintes liées à la crise Covid (il n'y avait pas encore de vaccins), le socle avait été présenté le 13/10/2020 soit là encore quasiment 2 mois avant le vote de la campagne d'emplois lors du CA du 10/12/2020.

Les élus au CA de la liste intersyndicale INP Service Public et sympathisant.e.s constatent que pour la campagne 2022 le socle n'a pas été présenté ni au CA du 16/11/21 ni à celui du 21/09/21. Il est présenté à ce CA du 14/12/21 en même temps que la proposition de publication des postes de titulaires.

Entre octobre et maintenant, pas moins de 2 CT ont été programmés au sujet de cette campagne d'emplois. Le dernier, hier 13/12/2021, a, comme le précédent, abouti à un vote contre, à l'unanimité, pour la 3ème fois d'affilé.

Alors que le retour au présentiel date de septembre 2021, ce mode de fonctionnement avec un retard de présentation du socle non justifié, donc un socle non disponible suffisamment à l'avance pour ce conseil comme les autres instances de l'établissement nous semble devoir être relevé devant les administrateurs.

Les élus notent aussi que cette méthode a induit des votes contre dans certaines instances et des absentions anormalement nombreuses dans d'autres conseils de l'INP.

Les élus de la liste intersyndicale INP Service Public et sympathisant.e.s souhaitant marquer par leur vote leur inquiétude sur les conditions d'élaboration de cette campagne d'emplois voteront contre ce point à l'ordre du jour qui fusionne : « Information sur le socle et proposition de publication des postes de titulaires » pour la première fois à leur connaissance dans un CA de l'établissement, ce qui ne permet pas le recul et la concertation nécessaire".

Depuis 4 mois, sur ce sujet de l'emploi des élus du CT, du CAC et du CA font remonter que, malgré leur investissement au service du collectif, malgré les convocations ajoutées avec des préavis courts, le dialogue n'est pas constructif.

Nous demandons que cette déclaration soit portée au PV. »

Le vice-président Recherche et Valorisation fait état des supports pour accueillir des professeurs visiteurs.

La Présidente précise que si les chiffres communiqués avaient été erronés, les directeurs de composantes n'auraient pas manqué de se manifester ; ce que confirme le secrétaire général de l'INP-ENSEEIHT. Il apparaît que le socle d'emplois de l'État est aujourd'hui mal construit, ce qui induit un énorme travail de la part des services RH. Elle souligne que des mesures politiques ont été prises puisque tous les postes de professeurs laissés vacants sont reconduits sans exception. 2 postes de professeurs ont été créés à l'INP-ENSAT pour combler un déséquilibre et à l'INP-ENSEEIHT, alors que nombre d'enseignants-chercheurs sont en disponibilité. Par ailleurs, il a été décidé collectivement de transformer 3 postes d'ATER en 2 postes de MCF pérennes et des heures complémentaires vont permettre de couvrir les enseignements à assurer.

La Présidente indique que ces premiers actes qualitatifs envers les enseignants-chercheurs sont une réponse à des collègues qui ont des besoins réels. Elle ajoute que ces décisions ont été appréciées dans les composantes. Le secrétaire général de l'INP-ENSEEIHT, Pascal Tannou, fait remarquer qu'il s'agit d'un plus pour la formation mais également pour la recherche.

La vice-présidente du conseil d'administration, Ghislaine Bertrand, souligne que l'établissement n'est actuellement pas doté d'un système d'information suffisamment solide pour outiller le pilotage de l'établissement. Un travail est en cours pour développer un système d'information décisionnel sur les blocs RH et Finances.

Dominique Poquillon indique qu'il ne s'agit pas d'une opposition à la campagne d'emplois mais à la méthode.

Le directeur général des services propose d'adopter une nouvelle méthodologie pour l'année à venir. Un travail sera fait tout au long de l'année et des présentations seront faites dans les instances.

Le conseil d'administration approuve la campagne d'emplois 2022 avec 17 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

B. Lignes directrices de gestion *(Annexes 03)*

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit désormais la rédaction des lignes directrices de gestion (LDG) en matière d'avancement des personnels.

Concernant les personnels BIATSS, les CPE ne sont plus compétentes en matière d'avancement depuis le 1er janvier 2021.

À la suite de la publication des lignes directrices de gestion du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et en conformité avec ces nouvelles dispositions, un groupe de travail composé de 4 élus du CT, d'un secrétaire général d'une école et de l'équipe de la DRH s'est réuni 5 fois entre juillet et novembre 2021 pour la rédaction des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours des personnels BIATSS et enseignants-chercheurs propres à Toulouse INP. Ces LDG ont été proposées pour validation au comité technique le 23 novembre 2021.

Ce document présente les différentes procédures applicables en matière d'avancement, ainsi que les modalités et les critères d'évaluation retenus pour l'avancement des personnels BIATSS et des enseignants-chercheurs.

Le directeur des ressources humaines, Olivier De Souza, indique qu'une attention particulière a été portée à la mise en place de :

- Procédures garantissant un traitement équitable.
- Actions d'accompagnement des agents, et à l'accès à l'information.
- Un comité d'évaluation unique pour l'avancement des BIATSS.
- Critères d'évaluation des dossiers.

Le comité technique a émis un avis favorable à l'unanimité.

Dominique Poquillon transmet ses remerciements pour le travail réalisé et loue la démarche collective et constructive s'appuyant sur le recensement des bonnes pratiques de nos partenaires permettant de prendre en compte les spécificités des BAP.

Nathalie Thomas s'interroge cependant quant à la disparation d'une des 3 réunions initialement programmées pour les enseignants-chercheurs. Il est indiqué que celle-ci relève du CAc en formation restreinte mais remerciements sont faits à la commission interdisciplinaire qui a réalisé un lourd travail pour rationaliser les éléments relatifs aux dossiers.

Sur 57 candidatures, il y a eu 30 promotions dont 20 au niveau national et 10 au niveau local. Jamais les chiffres de réussite n'ont été aussi importants pour l'avancement de grade des enseignants-chercheurs et l'on ne peut que s'en féliciter.

Nicolas Roux a souhaité corriger les données concernant les rapporteurs qui lui paraissaient inexactes. Le directeur des ressources humaines indique que les rapporteurs sont bien au nombre d'un interne et de deux externes.

Olivier De Souza indique qu'une réunion de retour d'expériences sera organisée afin de proposer des évolutions des grilles.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les "Lignes directrices de gestion de Toulouse INP relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels des personnels" applicables pour une durée de 3 ans.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le maintien du groupe de travail LDG issu du CT sur la période mars/avril 2022 afin de formuler un premier bilan suite à la campagne de promotion de corps et de grade des BIATSS et/ou proposer des modifications aux procédures BIATSS et EC.

C. Attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) et montant du dispositif d'intéressement (PIR) pour 2021 *(Annexe 04)*

Le vice-président Recherche et Valorisation fait un rappel concernant ces primes : la PEDR (qui vient reconnaître une activité scientifique de haut niveau, des qualités d'encadrement et de diffusion scientifique) correspond à un socle de 3 500€/an (montant imposé par le ministère) pour 4 ans pour les enseignants-chercheurs dont le dossier a été préalablement classé par le CNU selon les sections. La PIR correspond, quant à elle, au complément octroyé par l'établissement. Le montant est voté chaque année par le conseil d'administration selon les capacités financières de l'établissement.

La commission recherche du 5 novembre 2021 a voté l'attribution de la PEDR aux 28 candidats 2021 classés par leur section CNU dans les 50% des meilleurs candidats (16 MCF et 12 PR).

Une prime de 3500 €/an leur sera attribuée.

La commission recherche propose de maintenir le montant de la PIR pour 2021 (830 € pour les MCF et 1700 € pour les PR).

Dominique Poquillon, après avoir remercié pour la communication de ses éléments, a souhaité connaître la proportion d'enseignants-chercheurs bénéficiant de la PEDR dans l'établissement. Certains n'ayant pas fait leur dossier ou ayant abandonné en cours de processus, il doit s'agir de 30 à 33% des possibles récipiendaires.

Elle a également interrogé quant à la différence entre PR et MCF. Le vice-président Recherche et Valorisation précise que pour instruire cet écart a été évoquée la variation du pouvoir d'achat des collègues selon les catégories et une inquiétude quant à l'attractivité des postes de PR puisque des PR 2ème classe font face à des MCF échelon exceptionnel.

La vice-présidente du conseil d'administration indique que, le RIPEC (régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs) devant être mis en place, il faudra prendre en compte tous ces éléments de réflexion.

Nicolas Roux note, quant à lui, l'effet « bouchon MCF » au passage PR et la facilitation du passage PR2 en PR1 alors que beaucoup de MCF assurent des missions de PR et qu'à l'inverse des PR se désengagent.

La Présidente partage ces réflexions. L'an prochain une approche globale sera faite et le travail de Laurent Prat sur la réforme du référentiel entrera dans ce cadre.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'attribution de la PEDR pour 4 ans à compter du 01/10/2021.

Le conseil d'administration approuve l'attribution de la PIR du 01/10/2021 au 30/09/2022, au montant de 830 €/an pour les Maîtres de Conférences et 1700 €/an pour les Professeurs avec 18 voix POUR, 2 CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

Point n°5 : Questions financières et budgétaires

A. Budget rectificatif n°2 *(Annexes 05)*

Le budget rectificatif n°2 a été présenté en commission budget le 6 décembre 2021. L'ensemble des éléments explicatifs figurent dans la note en annexe 5.

Christelle Assemat, directrice générale adjointe, directrice des affaires financières, fait un rappel des principales étapes du calendrier budgétaire : le budget initial a été adopté lors du conseil d'administration du 15 décembre 2020, le budget rectificatif n°1 le 15 juin 2021. Ce dernier était essentiellement dédié aux reports de l'année précédente et aux nouveaux objets. Le budget rectificatif n° 2 (BR2) présenté ce jour est principalement consacré à la déprogrammation et la reprogrammation vers N+1. Une réunion avec le rectorat s'est tenue le 10 décembre dernier. Suite au vote du BR2, ce dernier devrait être exécutable dans SIFAC le 16 décembre 2021.

La diminution des recettes encaissables s'explique essentiellement par :
- une diminution des contrats de recherche au SAIC
- la déprogrammation et la reprogrammation des opérations pluriannuelles
- la non aboutissement du projet Num4all

Le budget après BR2 s'élève à 102 819 846€ en recettes dont 74% de subventions pour charge de service public et autres subventions et 26% de ressources propres.

La directrice des affaires financières rappelle les 3 enveloppes de dépenses : la masse salariale, le fonctionnement et l'investissement.
On note entre le budget initial et le BR2 la même inflexion de courbe que pour les recettes. La masse salariale représente 65% des dépenses, le fonctionnement 26% et l'investissement 9%. Les principales causes expliquant cette diminution des dépenses sont les mêmes que pour les recettes la reprogrammation de contrats de recherche et d'opérations pluriannuelles sur 2022. Il s'agit bien là d'un budget rectificatif technique d'atterrissage.

Olivier De Souza, directeur général des services adjoint, directeur des ressources humaines présente le focus sur la masse salariale : la prévision des emplois sous plafond État pour ce BR2 s'élève à 723, 10 ETP : il précise que certains recrutements ne seront pas réalisés. La prévision pour le hors plafond est de 290 ETP. Le réalisé devrait également être en deçà du fait du retard dans certains recrutements et de recettes non encore perçues.

Concernant l'évolution de la masse salariale : l'exécution 2020 était de 64 654 131 €. La prévision au BR1 était de 69 553 302€ intégrant des éléments de la LPR (loi de programmation pour la recherche) et autres projets. La prévision au BR2 est en deçà (69 412 376€) du fait d'ajustements à hauteur de 140 926€.

Dominique Poquillon pose une question concernant les recettes contractuelles. Elle demande s'il existe des défaillances sur des contrats avec des partenaires qui auraient empêché leur réalisation.
Quelle est la part des contrats non réalisés à cause d'une conjoncture ?
Marion Coureau, directrice du SAIC, répond que concernant l'activité contractuelle il s'agit essentiellement de reprogrammation de projets mais en aucun cas de défaillance anormale. Elle ajoute que l'activité partenariale est importante.

Christelle Assemat présente ensuite les principaux indicateurs financiers :

Le solde budgétaire (indicateur de comptabilité budgétaire) est de – 653 722€ : ce solde négatif concerne l'INP-ENSAT et l'INP-ENSIACET pour des travaux immobiliers, le SCCP pour la construction du nouveau et la recherche pour l'appel à projet Mi-lourd
Le résultat de fonctionnement (indicateur de comptabilité générale) est évalué à - 3 219 694€. Les principales unités budgétaires concernées sont l'IPST-Cnam, le SCCP, l'AIGEP, le SAIC et Toulouse INP.

Le fonds de roulement (indicateur de comptabilité générale) : au compte financier 2020, il s'élevait à 23 543 298€ soit 102 jours de fonctionnement. Après BR2, il est estimé à 18 441 221€ soit environ 80 jours de fonctionnement. La directrice des affaires financières rappelle que la tutelle préconise 30 jours de fonctionnement.

Le directeur général des services demande que soit ajouté dans les indicateurs financiers l'exécution des dépenses. Les 23 millions d'euros de fonds de roulement ne correspondent pas à une absence de projets mais à une difficulté dans notre capacité à décaisser.

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes:

- 940,92 ETPT, dont 692,01 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 248,91 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 106 178 257,74 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 69 412 376,30 € personnel
  - 28 298 157,83 € fonctionnement
  - 8 467 723,61 € investissement
- 107 473 568,34 € de crédits de paiement dont :
  - 69 412 376,30 € personnel
  - 28 396 037,53 € fonctionnement
  - 9 665 154,51 € investissement
- 102 819 846,38 € de prévisions de recettes
- - 4 653 721,96 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes:

- - 4 653 721,96 € de variation de trésorerie
- - 3 219 694,04 € de résultat patrimonial
- - 267 533,01 € de capacité d'autofinancement
- - 5 102 076,52 € de variation de fonds de roulement

Le conseil d'administration à l'unanimité approuve le budget rectificatif n°2.

B. Budget initial 2022 *(Annexes 06)*

L'ensemble des éléments du budget initial 2022 est détaillé dans la note de présentation en annexe 6.

Christelle Assemat, directrice générale adjointe, directrice des affaires financières présente le contexte budgétaire de ce nouveau budget. Il s'agit d'un nouveau cycle, d'une année tremplin.

Dans le cadre de l'axe 4 du contrat pluriannuel « *Disposer d'un pilotage efficient et rénové au service de nos missions »,* l'année 2022 sera consacrée aux travaux préalables au déploiement du contrôle de gestion (CDG), de la comptabilité analytique et à la mise en œuvre de la brique finances de SID (Système d'information décisionnel).

La directrice des affaires financières rappelle que le CDG est indispensable pour :

- Mieux se connaitre et pouvoir se comparer
- Optimiser nos ressources
- Éclairer la gouvernance sur ses choix stratégiques
- Avoir une vision prospective et pluriannuelle de nos activités
- Remettre à plat la structure budgétaire : réflexion sur le découpage des activités (centre de coûts et UB) dans un souci de simplification et d'efficience

Par ailleurs, seront repris les travaux relatifs à la maîtrise des risques et CICB (Contrôle interne comptable et budgétaire).

2022 sera également le point de départ d'une nouvelle séquence pluriannuelle 2022-2026 qui s'inscrit et qui est orientée par rapport au projet stratégique d'établissement : « *Évoluer au sein d'un campus et d'un cadre de travail attractifs, accueillants, sécures et plus respectueux de l'environnement et évoluer au sein d'un établissement dynamique face aux transformations numériques* ».

La gestion de ce PPI immobilier sera centralisée par la direction du patrimoine (sur l'UB 900) pour les nouvelles opérations pluriannuelles inscrites au PPI et financées en majorité par le fonds de roulement de l'INP.

Suite à la conclusion de l'audit, un chantier du plan de transformation a pour objectifs de :

- Re-penser le modèle économique actuel pour l'améliorer (simplification, efficience: meilleur usage de nos ressources…)
- Améliorer le dialogue de gestion avec un débat d'orientation budgétaire présenté en juin et un dialogue budgétaire avec l'ensemble des services et des composantes en septembre
- Organiser la fonction finances pour animer un réseau de professionnels métiers et mieux répondre aux attentes internes et améliorer la satisfaction de la communauté.

Le budget 2022 se veut dynamique et volontariste : la subvention pour charge de service public sera entièrement mobilisée ainsi que des ressources propres comme les droits d'inscription et la taxe d'apprentissage pour financer la masse salariale plafond État. Le fonds de roulement sera également fortement mobilisé pour l'ensemble des projets des composantes.

Une vigilance particulière sera portée sur :

- l'évolution des ressources propres de l'établissement et sur le coût des activités dans le cadre du contrôle de gestion.
- la maîtrise et le pilotage de la masse salariale : création d'un nouveau posté dédié à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) et à la formation des personnels en complément du poste existant.
- la définition des axes stratégiques de l'établissement :
    - Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI),
    - Schéma Directeur du Numérique (SDN),
    - Cartographie des emplois
    - Poursuite des opérations immobilières (plan de relance et CPER) et priorité donnée au GER pour compenser le taux de vétusté qui augmente de 3% par an
- l'utilisation du dialogue stratégique de gestion avec la tutelle pour soutenir les projets de Toulouse INP

La directrice des affaires financières présente ensuite le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement Immobilier pour la période 2022-2026 qui sera soumis au vote du conseil.

Elle indique que ce PPI Immobilier a été le fruit d'un travail collaboratif entre le vice-président Patrimoine, le directeur du patrimoine et les différentes directions et STI des composantes afin de recenser les différentes opérations qu'ils souhaitaient faire apparaître dans le PPI. Un arbitrage a été opéré par la suite en Bureau de la Présidente (BP) au regard de la soutenabilité financière de l'établissement à court et moyen terme. Ce PPI sera actualisé chaque année au regard de l'avancée et de la réalisation des différentes opérations.

À compter de 2022, la gestion et le suivi d'exécution des opérations immobilières pluriannuelles financées en totalité ou partie sur le fonds de roulement de l'établissement sont centralisés au niveau de l'UB 900 et gérés par service Patrimoine.

Ce PPI compte 40 nouvelles opérations (+ une au SCCP) pour un montant de près de 28 millions d'euros dont 37% sont financés par du fonds de roulement et 63% du CPER. Le détail de l'ensemble des opérations figure en annexe 06c.

Christelle Assemat détaille ensuite par composante bénéficiaire le nombre d'opérations immobilières, leurs montants et la part des reprises sur le fonds de roulement. La même présentation est faite concernant les opérations de gros entretien renouvellement (GER) qui représentent un montant 5,4M€ entièrement financés par le fonds de roulement.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le plan pluriannuel d'investissement 2022-2026 immobilier.

La directrice des affaires financières présente ensuite la liste des opérations annuelles et pluriannuelles du système d'information (SI). Elle précise que dans l'année à venir ce PPI SI sur 5 ans sera formalisé avec les services concernés tel qu'il existe au niveau du patrimoine. Pour l'exercice 2022, les reprises sur fonds de roulement sur ces opérations s'élèvent à un peu plus d'un million d'euros.

Le budget 2022 s'élève à 106 377 736€ en recettes dont 73% de subventions et 27% de ressources propres.
En dépenses, le budget est de 115 916 120€ réparti comme suit : 62% de dépenses de personnel, 25% de fonctionnement et 13% d'investissement.

Concernant les dépenses de fonctionnement, une vigilance particulière sera portée sur les dépenses d'énergie. En effet, dans un contexte de hausse générale des prix de l'énergie, les tarifs s'apprêtent à s'envoler notamment pour l'électricité qui constitue le 1er poste des dépenses énergétiques : une hausse de plus 30% est à envisager comme annoncé par le directeur du patrimoine. Il est précisé qu'au 1er janvier 2022, les nouveaux fournisseurs pour l'établissement seront EDF et PRIMEO.

Olivier De Souza rappelle le contexte concernant les évolutions de la masse salariale, éléments qui ont été présentés également lors du point sur la campagne d'emplois.

Les incertitudes sont liées à l'absence de déclinaison pour le moment des textes relatifs à la loi de programmation de la recherche (LPR). Les textes concernant le RIPEC sont parus uniquement en début de semaine.
Par ailleurs, un travail sera à réaliser sur les résultats de l'audit pour une amélioration de la gestion des emplois et des compétences et pour une meilleure maîtrise de l'évolution de la masse salariale.

Pour 2022, le directeur des ressources humaines indique que la trajectoire de la masse salariale est à la hausse. Les éléments explicatifs sont les suivants :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) non pris en compte dans la SCSP (subvention pour charge de service public)
- Un schéma d'emplois pour minimiser l'impact sur le fonctionnement des postes non retenus pour ouverture au concours et publication sur la place de l'emploi public (PEP)
- Le recours aux heures complémentaires, aux ATER, aux avenants aux contrats doctoraux et aux CDD
- La mise en œuvre de la LPR dès la parution des textes
- La mise en œuvre des nouvelles mesures salariales notamment la couverture sociale
- La mise en œuvre de la mise à jour du RIFSEEP
- La politique de formation des personnels devant faire l'objet d'un ressourcement.

Les priorités pour 2022 sont les suivantes :

- Poursuivre la cartographie des emplois et mettre en œuvre un schéma pluriannuel des emplois (GPEEC)
- Poursuivre la mise à jour des plafonds d'emplois conformément aux dispositions règlementaires
- Intégrer les recrutements des contractuels à la campagne d'emplois
- Améliorer le SIRH et développer les indicateurs de pilotage RH.

Le plafond d'emplois fixé par l'État est de 771 ETPT. En 2022, il est prévu une consommation du plafond État à hauteur de 718,49 ETPT. Le hors plafond s'élève à 288 ETPT.

Dominique Poquillon demande comment s'explique la différence entre le nombre d'emplois sur plafond État au BR2 qui est de 692,01 ETPT et celui du budget initial à 718,49 ETPT. Olivier De Souza indique que la différence s'explique par l'intégration du schéma d'emplois et les prévisions parfois peut-être erronées de réintégration de collègues qui sont en situation de détachement ou de disponibilité pour lesquels on anticipe sur 2022 un éventuel retour.

La masse salariale tout plafonds confondus s'élèvera pour 2022 à 71 424 917€. Est présentée la répartition par unité budgétaire.

Christelle Assemat présente ensuite les principaux indicateurs financiers :

Le solde budgétaire (indicateur de comptabilité budgétaire) est de – 9 538 385€ : ce solde négatif concerne le SCCP, les services centraux, l'INP-ENSEEIHT et la Prépa des INP.

Le résultat de fonctionnement (indicateur de comptabilité générale) est évalué à – 2 471 063€. Ce résultat s'explique principalement par des reprises sur le fonds de roulement pour des dépenses fonctionnement non récurrentes à hauteur de 2 009 955 € et le non financement de certains amortissements.

Le fonds de roulement (indicateur de comptabilité générale) est estimé à 6 235 144€ détaillé comme suit : + 3 529 751 € d'apport, - 2 009 955 € de reprise pour fonctionnement et - 7 754 939 € de reprise pour investissement. Les principaux bénéficiaires de ce fonds de roulement sont l'immobilier et les systèmes d'information.

Après le budget 2022, le fonds de roulement s'élèverait à 12 206 077€ soit 53 jours de fonctionnement. La directrice des affaires financières rappelle que la tutelle préconise 30 jours de fonctionnement.

Sont rappelés les documents soumis au vote et ceux présentés pour information.

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 006,49 ETPT, dont 718,49 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 288 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 123 101 992,33 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 71 424 917,26 € personnel
  - 29 312 837,56 € fonctionnement
  - 22 364 237,52 € investissement
- 115 916 120,43 € de crédits de paiement dont :
  - 71 424 917,26 € personnel
  - 29 022 894,37 € fonctionnement
  - 15 468 308,80 € investissement
- 106 377 736,15 € de prévisions de recettes
- - 9 538 384,28 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes:

- - 9 538 384,28 € de variation de trésorerie
- - 2 471 062,79 € de résultat patrimonial
- 325 807,58 € de capacité d'autofinancement
- - 6 235 143,84 € de variation de fonds de roulement

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget initial 2022.

C. Mise à jour des structures budgétaires et financières – exercice 2022 *(Annexe 07)*

Suite au changement d'organisation de la gestion de la logistique du Campus de Toulouse Labège, l'UB Campus est supprimée et la gestion des dépenses de logistique du Campus hors INP-ENSIACET est intégrée à l'UB 900. La gestion de la logistique du bâtiment de l'INP-ENSIACET sera effectuée à l'INP-ENSIACET. Par conséquent, la structure budgétaire doit être actualisée par la création de deux nouveaux centres financiers : F90004-LOG et F90204-LOG. Il est précisé qu'il s'agit de modifications de niveau 4.

En 2022, l'établissement conservera 5 sociétés :

- 4 SACD : IPST-Cnam, AIGEP, SAIC, SCCP
- Un établissement principal avec 7 Unités Budgétaires : Services communs, ENSAT, ENSIACET, ENSEEIHT, La Prépa des INP, Formation continue, UB Recherche. L'UB Campus sera intégrée à l'UB des services communs.

La structure des UB est uniformisée, depuis 2011, au niveau 3. Elle s'y décline par grandes missions :

- Formation
- Rémunérations des personnels
- Vie étudiante
- Patrimoine immobilier
- Relations internationales
- Pilotage
- Documentation

L'UB Recherche et le SAIC sont structurés différemment en tenant compte des spécificités liées à leurs fonctions.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la structure budgétaire pour l'exercice 2022.

D. Subventions accordées *(Annexe 08)*

Le conseil d'administration du 13 octobre 2020 a autorisé par délégation de pouvoir la Présidente à signer les actes attributifs des subventions d'un montant inférieur à 5000€ non justifiée par une convention. Seules les subventions supérieures à 5000€ doivent être votées en conseil d'administration.

Pour le budget initial 2022, le montant de ces subventions accordées supérieures à 5 000€ s'élève à 199 600€ :

Services centraux Soutien aux initiatives étudiantes :	40 000€
Services centraux ASPINPT :	10 000€
Services centraux Association sportive INPT (Pass droits sportifs) :	53 300€
Services centraux AE Pass Vie Etudiante :	28 700€
Toulouse INP-ENSAT Bureau des Elèves (BDE) :	14 000€
Toulouse INP-ENSIACET Bureau des Elèves (BDE):	11 500€
Toulouse INP-ENSEEIHT Association des Ingénieurs de l'N7 – "AIN7" :	21 000€
Toulouse INP-ENSEEIHT Association des élèves :	6 000€
Toulouse INP-ENSEEIHT Association des élèves – Forum CPGE :	10 000€
La Prépa des INP A.E.C.P.P.T (BDE) :	5 100€

Dominique Poquillon pose la question du devenir de l'ASPINPT et de la politique sociale de l'établissement. Une subvention lui étant allouée, l'association continuera de s'investir jusqu'en juin, date à laquelle celle-ci sera dissoute. Le directeur général des services tient à rappeler qu'il importe de faire une distinction entre vie collective et action sociale. Concernant cette dernière, via le SIMPPS une assistante sociale viendra à 1/3 temps à compter du mois prochain puis à ½ temps.
Pour ce qui est de la vie collective, avec l'appui de la vice-présidente qualité de vie au travail et en lien avec les ressources humaines, un travail est en cours avec la FNCAS (Fédération Nationale de Conseil en Action Sociale pour l'enseignement supérieur et la recherche). Un moyen RH de l'établissement sera mis à disposition et un partenariat est en cours de discussion avec le SCAS (service culturel et d'action sociale) de l'Université Paul Sabatier. Il est annoncé que pour la rentrée scolaire prochaine, des actions seront mises en place et que les personnels en seront informés.
Le directeur général des services précise qu'il reste de l'argent sur le compte de l'ASPINPT ce qui explique que pour 2022 le montant de la subvention est de 10 000€.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les 10 subventions accordées d'un montant supérieur à 5000€.

E. Délégation de pouvoir à la Présidente concernant les reports

Il est proposé de compléter, comme suit, la délégation de pouvoir du conseil d'administration à la présidente adoptée lors du conseil d'administration du 13 octobre 2020 :

- Le conseil d'administration conformément aux dispositions du Code de l'éducation notamment ses articles R.719-51 à R.719-112 relatifs au budget et au régime financier des E.P.S.C.P bénéficiant des responsabilités et compétences élargies, donne délégation de pouvoir à la Présidente, sous réserve de l'avis favorable de la commission budget :

1. *à effet de procéder à toute modification du budget initial ou du dernier budget rectificatif en cours d'exercice dans les limites suivantes :*
   - modification de l'équilibre du compte de résultat prévisionnel et de l'équilibre du tableau de financement abrégé prévisionnel du budget consolidé ;
   - virements de crédits entre enveloppes du budget consolidé (dans la limite de 10% du budget consolidé) ;
   - modification du plafond d'emplois global, (dans la limite de 10% du plafond)

- augmentation des enveloppes du budget consolidé (dans la limite de 10% du budget consolidé)
- augmentation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (dans la limite de 10% du budget consolidé)

2. *à effet d'accepter les dons et legs d'un montant inférieur ou égal à 1000 euros n'entraînant pas de charges pour l'établissement.*
3. *à effet d'adopter la décision de report de crédits des programmes pluriannuels d'investissement, des contrats de recherche, d'enseignement, ou de formation continue pluriannuels par une augmentation des AE/CP dans la limite de 10% du dernier budget voté, décision qui sera prise à l'issue du compte financier et qui donnera lieu à un budget rectificatif soumis à l'approbation de la rectrice de région académique.*

La directrice des affaires financières indique que le budget rectificatif n°1 (BR1) est essentiellement dédié aux reports de crédits de l'année n vers l'année n+1. Les crédits du BR1 n'étaient disponibles que mi-juin ce qui mettait en difficulté la gestion de certaines opérations. Cette délégation de pouvoir en terme de report permettra un gain de temps significatif de 3 mois en terme de mise à disposition des crédits afin de pouvoir payer les fournisseurs.

Dominique Poquillon demande comment les élus sont informés des modifications apportées au budget. L'information sera faite au moment du budget rectificatif suivant. Christelle Assemat rappelle que ces reports ne se feront que dans la limite de 10% du dernier budget voté et uniquement sur une partie de nos opérations. Il s'agit d'une demande surtout du service patrimoine afin de fluidifier les processus.

La directrice des affaires financières ajoute que, suite à la commission budget, un certain nombre de questions sont remontées sur la compréhension du budget. C'est pourquoi, à compter d'avril, des formations seront organisées permettant de se familiariser sur les notions budgétaires.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir à la présidente à effet d'adopter la décision de report de crédits des programmes pluriannuels d'investissement, des contrats de recherche d'enseignement, ou de formation continue pluriannuels à l'issue du compte financier et qui sera validée lors du budget rectificatif suivant.

F. Modification de seuil des investissements *(Annexe 09)*

Bruno Simon, agent comptable, rappelle que le principe de l'amortissement est que l'ensemble des biens acquis et les travaux exécutés doivent être amortis ce qui permet notamment la certification sans réserve des comptes par les commissaires aux compte. En atténuation, lorsque la charge du renouvellement d'un bien n'incombe pas à l'établissement, la charge budgétaire de l'amortissement est neutralisée.

Il ajoute que les durées d'amortissement sont fixées par le conseil d'administration afin de les rapprocher de la durée réelle d'usage. La charge d'amortissement est sans impact budgétaire (pas de décaissement) et sans impact sur la capacité d'autofinancement (CAF) et le fonds de roulement. Elle impacte uniquement le résultat de fonctionnement.

À Toulouse INP, la politique de durée a été initiée en 2001 puis actualisée en 2004, 2014 et 2019.

En terme de pilotage financier, l'amortissement permet de dégager des ressources budgétaires en fonctionnement nécessaires à la poursuite de l'investissement de l'établissement (PPI, GER…) et d'actualiser la valeur des biens à l'actif du bilan.

L'agent comptable présente ensuite l'évolution depuis 2014 des amortissements nets et des amortissements autofinancés.

À Toulouse INP, depuis 2019, il est appliqué un seuil spécifique adapté à l'activité recherche (SAIC) pour alléger la charge administrative : 8 000 € PUHT au lieu du seuil commun de 800 €.

Aujourd'hui, pour la même raison, il est proposé de réhausser le seuil commun d'immobilisation pour toutes les composantes de Toulouse INP de 800 € à 1 500 € PUHT.

À compter du 1er janvier 2022, toutes les dépenses seront soumises à ce nouveau seuil en dessous duquel les achats ou travaux seront passés en charge de fonctionnement.

Dominique Poquillon indique que le passage à 8000€ pour le SAIC a été très apprécié. Elle souligne que toutes les universités n'ont pas toutes les mêmes durées d'amortissement pour les équipements dans les laboratoires. En 2019, des durées d'amortissement ont été voté concernant l'immobilier mais qu'en est-il pour les équipements mi-lourds des laboratoires ? Le directeur général des services et la vice-présidente du conseil d'administration indiquent qu'il s'agit d'un chantier à mener conjointement avec le SAIC et l'agence comptable.

Le conseil d'administration approuve le seuil commun d'immobilisation pour toutes les composantes de Toulouse INP à 1 500 € PUHT avec 21 voix POUR et 1 voix CONTRE.

Point n°6 : Formation

A. Actualisation du portail « Trouver mon master » *(Annexes 10)*

En vue de la rentrée universitaire 2022-2023, le ministère a demandé aux établissements de mettre à jour les informations figurant sur le portail TROUVER MON MASTER.

Katia Jaffrès-Runser, vice-présidente Formation et Vie universitaire, rappelle que ce portail national « trouvermonmaster.gouv.fr » a été mis en place fin janvier 2017. Il permet de donner une vision de l'intégralité des cursus menant à un diplôme national de master offerts par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur accrédités. Il permet ainsi aux étudiants titulaires d'une licence :

- de préparer leur orientation
- de se porter candidats **en première année de master** (DNM) de leur choix
- d'exercer éventuellement leur **droit à poursuite d'études**, s'ils le souhaitent.

Les données actualisées doivent être transmises au ministère **avant le 31/12/2021.**

Les responsables de masters ont été sollicités dès septembre et jusqu'au 15 novembre pour actualiser ces données :

- mots-clés, lien URL des formations
- et pour les masters ouverts en M1 :
  - dates d'ouverture et de fermeture de la campagne de recrutement 2022
  - capacités d'accueil de chaque mention dans l'établissement

Katia Jaffrès-Runser rappelle que le tableau récapitulatif des données a été mis en ligne sur PARTAGE. Il a été approuvé par la CFVU du 25/11/2021.

Elle explique ensuite que le ministère met en place une plateforme nationale de candidature qui sera mise en œuvre pour le recrutement relatif à l'année universitaire 2022/23, ayant pour périmètre les candidatures en M1 (à l'exclusion des candidatures des étudiants internationaux, lesquels continueront à candidater via le service Études en France). Cette plateforme de candidature se substituera aux applications actuellement mises en œuvre dans les établissements pour le recrutement en M1 (E-candidat).
En vue de ces dispositions, le ministère recommande de faire voter par le conseil d'administration, lors du vote de l'actualisation du portail TROUVER MON MASTER, les informations supplémentaires suivantes pour les M1 :

* les attendus à l'entrée en M1 ;
* les critères généraux d'examen des candidatures en M1 ;
* la composition de la commission de recrutement (nombre et qualité des membres, lesquels peuvent être nommés ultérieurement).
* facultatif : Le taux d'accès à la formation l'année précédente et le taux d'insertion professionnelle

À Toulouse INP, ces informations supplémentaires concernent uniquement le master SIGMA.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'actualisation des données figurant sur le portail « Trouver mon master » pour la rentrée 2022-2023.

B. CVEC *(Annexes 11)*

a. Composition de la commission CVEC

Conformément au décret n°2019-205, la programmation, les projets et le bilan de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) sont élaborés en associant : les différents services chargés de la vie étudiante, les directions des composantes (Directeur ou directeur adjoint et directeur des études), les représentants des étudiants au CA et à la CFVU de Toulouse INP, les associations d'étudiants, le CROUS et des personnalités extérieures.
La commission de programmation de la CVEC de Toulouse INP a été mise en place dès le début du dispositif de Toulouse INP. Elle est actualisée chaque année et sa composition doit être adoptée par la CFVU puis par le conseil d'administration.

Il est proposé de remplacer le directeur du DEPS par un coordinateur Vie sportive étudiante.

La composition de la commission est la suivante :

	TITRE	NOM	PRENOM
La Présidente de Toulouse INP, représentée par :	La Vice Présidente CFVU	JAFFRES-RUNSER	Katia
Les responsables des services de la vie étudiante	Vice Présidente Vie étudiante	MONJE	Marie-Carmen
	Coordonnateur Vie sportive étudiante	PRATVIEL	Olivier
	Responsable DFIVE	MARONNA	Héla
	Responsable Sécurité	KOEHRET	Vincent
Les directions des composantes	Directeur ENSIACET	PRAT	Laurent
	ou Directeur Adjoint des études ENSIACET	ALBET	Joël
	Directeur ENSEEIHT	ROUCHON	Jean-François
	ou Directrice des études ENSEEIHT	TAP	Hélène
	Directeur ENSAT	LAFFAILLE	Pascal
	ou Directeur des études ENSAT	LIBOZ	Thierry
	Directeur de LA PREPA	BONY	Francis
	ou Directrice Adjointe de LA PREPA	BETBEDER	Marie-Claude

Les VP-étudiants des conseils de Toulouse INP	VPE CFVU	THEDON	Valentin
	VPE CA	BOUDIER	Leopold
	VPE CR	FRITAH	Zineb
Les représentants des associations étudiantes	Président BDE ENSEEIHT	EL OMARI	Walid
	Président BDE ENSIACET	MILLET	Damien
	Président BDE ENSAT	BARRAT	Maud
	Président BDE LA PREPA	ERPELDINGER	Matthias
	Président de l'AE INP	POUDRET	Mederick
Le CROUS	La Directrice du CROUS représentée par la Directrice du site Toulouse sud est	LUGAN	Jane
Le SIMPPS	Le Directeur du SIMPPS représenté par l'Assistante Sociale pour Toulouse INP	CAPDEVIELLE	Catherine
	La Chargée de Projet santé publique	HALLARD	Bénédicte

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la composition de la commission CVEC.

b. Bilan consolidé 2020-2021 et budget prévisionnel 2021-2022

L'article 12 de la loi ORE prévoit depuis la rentrée 2018/2019 le versement aux CROUS par les étudiants (hors boursiers et demandeurs d'asiles), préalablement à leur inscription, d'une redevance appelée CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus) d'un montant de 92 € pour cette année. Le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la CVEC, indique que la programmation, les projets et le bilan de l'usage de la CVEC de l'année précédente sont votés chaque année en conseil d'administration des établissements.

Katia Jaffrès-Runser, vice-présidente Formation et Vie universitaire, rappelle le calendrier : la commission CVEC des 24 juin 2021 et 18 novembre 2021 a travaillé à la présentation du bilan 2020-2021 et à l'élaboration du budget prévisionnel 2021-2022 qui ont été adopté en CFVU le 25 novembre 2021.

Depuis 2018, les recettes perçues sont relativement stables. La vice-présidente Formation et Vie universitaire rappelle les orientations prioritaires de l'usage de la CVEC et indique que la réglementation permet le report des crédits non dépensés.

Le **bilan CVEC 2020-2021** consolidé est le suivant :

Nombre d'étudiants ayant cotisé à la CVEC : 3787
Produit de la CVEC / étudiant : 60,64€
Produit total : 229 658,41€
Reliquat 2019 / 2020 : 75 232,51€

Total des dépenses : 119 953,69€
Reliquat 2020 / 2021 : 184 938,23€

Les dépenses 2020-2021 ont été relativement faibles compte-tenu toujours de la crise sanitaire ce qui explique que certains postes n'ont pas été dépensés (ex : FSDIE, projets art et culture, projets association de l'association sportive et évènement doctorants) alors que d'autres ont été augmentés (Aides sociales).

Le **budget prévisionnel CVEC 2021-2022** consolidé est le suivant :

Nombre d'étudiants redevables (prévision) : 3500
Produit de la CVEC / étudiant : 42€ (ce montant sera réévalué en juin par le CROUS)
Produit total prévisionnel : 147 000€

Reliquat 2020 / 2021 : 184 938,23€
Total prévisionnel 2021 / 2022 : 270 880 €
Non affecté : 61 058,23 €

Katia Jaffrès-Runser indique que le FSDIE a été renommé projets CVEC. Le budget prévisionnel détaillé par poste de dépenses est en annexe 11d.
La vice-présidente Formation et Vie universitaire ajoute que 61 058,23€ n'ont pas encore été affectés. La prochaine réunion de la commission CVEC portera notamment sur la programmation pluriannuelle de cette somme.

Julien Brailly intervient pour s'assurer de sa bonne compréhension : compte-tenu que le produit de la CVEC par étudiant est réévalué chaque année en juin autour d'une soixantaine d'euros, le montant non affecté est par conséquent réévalué et représente une enveloppe d'environ 130 000€. Katia Jaffrès-Runser le confirme et indique qu'une réflexion doit être menée pour construire un projet d'établissement pluriannuel d'investissement pour améliorer les conditions de la vie étudiante.

Dominique Poquillon demande quelle latitude avons-nous pour utiliser les sommes qui restent. Katia Jaffrès-Runser répond que s'il y a une demande et un besoin d'augmenter certains postes, cela est possible après vote de la CFVU.

Dominique Poquillon demande également si le dispositif Nigthline, mis en place pendant le confinement, était bien connu des étudiants ? Elle suggère que soit retravaillée la communication via les réseaux sociaux et auprès des personnels.

Nicolas Charles pondère en disant qu'il ne faut pas tomber dans une forme d'infantilisation des étudiants : il faut les responsabiliser.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le bilan consolidé 2020-2021 de la CVEC et du budget prévisionnel 2021-2022

C. Extension du Pass Vie Étudiante aux étudiants de l'IPST-Cnam inscrits dans le dispositif « Licence Plus » *(Annexe 12)*

Le dispositif « Pass Vie Étudiante » a été mis en place en 2013 (CA du 27/06/2013) pour permettre aux étudiants de Toulouse INP :

- de participer aux activités associatives et sportives collectives et individuelles proposées à Toulouse INP, quel qu'en soit le site, et à la vie de leurs instances ;
- de bénéficier d'une assurance dans le cadre des activités organisées par les associations étudiantes et de l'AS INP ;
- d'occuper les salles et d'utiliser les équipements sportifs et le matériel mis à la disposition des associations étudiantes et de l'AS INP par l'établissement ;

Toulouse INP et l'IPST-Cnam souhaitent faire bénéficier les étudiants du dispositif « Licence plus » de l'IPST-Cnam des activités de la vie étudiante mises en place par Toulouse INP.

Principe : Les étudiants de l'IPST-Cnam inscrits en « Licence plus » souhaitant participer aux activités de la vie étudiante de Toulouse INP doivent souscrire au dispositif « Pass Vie Étudiante » et régler la cotisation correspondante.

La vice-présidente Formation et Vie universitaire détaille la procédure de mise en œuvre et précise qu'une démarche est en cours pour modifier d'une part le contrat avec la MAIF et d'autre part les statuts de l'association étudiante (AE) afin que ces étudiants soient couverts.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'extension du « Pass Vie Étudiante » aux étudiants inscrits dans le dispositif « Licence Plus » de l'IPST-Cnam

D. Tarifs des masters of science pour la rentrée 2022 *(Annexe 13)*

Pascal Maussion, vice-président des relations internationales, rappelle la liste des 9 masters of science (MSc). 2 nouveaux MSc BioTechEco et Satcom ont été proposés cette année. Concernant le MSc Satcom, il n'y avait que deux demandes d'inscription. Par conséquent, ce MSc n'a pas été ouvert.

À compter de la rentrée 2022, Toulouse INP propose de revoir sa politique tarifaire pour les étudiants s'inscrivant ou se réinscrivant en master of science :

Le tarif standard reste inchangé. Une exonération partielle est prévue pour les étudiants extra-communautaires en provenance des 52 pays bénéficiant de l'aide publique au développement auxquels se rajoutent une liste de pays stratégiques (Liban et Inde) ou bien en provenance d'établissements partenaires (accords d'échange d'étudiants de Toulouse INP) ou en double diplôme, quel que soit leur pays de provenance.

En outre, Toulouse INP propose d'appliquer une exonération partielle (une par master of science et par an) à un étudiant de M1 au parcours exceptionnel (major par exemple) se réinscrivant en M2.

TARIF REDUIT : Étudiants 52 pays bénéficiant APD* ou en double diplôme et accords d'échange quel que soit le pays de provenance			
	NON BGF		BGF
Droits Ministère	243 (au lieu de 3770)		0
Frais spécifiques MoS	5139		5139
Total	5382		5139
TARIF PLEIN : Étudiants autres pays, non double diplôme			
	NON BGF		BGF
Droits Ministère	3770		0
Frais spécifiques MoS	5139		5139
Total	8909		5139
TARIF SUPER SCHOLARSHIP : attribué à un étudiant de M1 (au parcours exceptionnel, major par exemple) se réinscrivant en M2 (un étudiant/an et par Msc)			
	NON BGF		BGF
	Communautaire	Extra-communautaire	
Droits Ministère	243	243 (au lieu de 3770)	0
Frais spécifiques MoS	0	0	0
Total	243	243	0

Il est précisé que le montant total pourra varier légèrement en fonction du « droit ministère » non connu à ce jour. Ces tarifs s'appliquent à la rentrée 2022 pour les primo-entrants comme pour ceux passant de M1 en M2.

La liste des 52 pays les moins avancés bénéficiant de l'Aide Publique au Développement (APD) pour la notification des apports de 2022 et 2023 peut être consultée sur le lien : http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listecad.htm

Pascal Maussion indique qu'à cette liste sont ajoutés le Liban et l'Inde : le Liban compte-tenu de la situation exceptionnelle connue en ce moment et l'Inde compte-tenu du potentiel de développement et de coopération.

Julien Brailly demande quelle est à terme la répartition entre les 3 tarifications. Pascal Maussion répond qu'il a fait des simulations sur les origines des étudiants : on constate une certaine volatilité des origines. Concernant le tarif Super Scholarship, si l'INSA et l'ENSFEA adopte également ce principe, il y a aura par an 9 scholarship. L'effectif total des MSc est aujourd'hui d'environ 80 étudiants (ce chiffre était descendu à 65 à cause de la crise COVID). Sans compter les scholarship, on y aurait à peu près une équi-répartition entre les deux autres tarifs.

Dominique Poquillon demande, concernant l'ajout de l'Inde et du Liban, quel est le contrôle sur l'équité et le social sachant que certains étudiants en provenance de ces pays arrivent avec des moyens financiers importants. Pascal Maussion indique qu'il n'y a pas de contrôle et précise que dans la majorité des cas les étudiants indiens proviennent de classes moyennes ou de classes défavorisées.

Le conseil d'administration approuve les différents tarifs et catégories d'étudiants proposés avec 20 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Point n°7 : Accords et partenariats

A. Convention d'occupation du domaine public pour la réalisation des ouvrages de la 3ème ligne de métro et de connexion de la ligne B *(Annexe 14)*

La station aérienne INP Toulouse permettra la correspondance entre la ligne B et la 3ème ligne de métro. Elle desservira les commerces et services, les zones d'emploi mais aussi les établissements universitaires et tertiaires.

La maîtrise d'ouvrage des projets susvisés a été confiée par mandat de TISSÉO COLLECTIVITES à TISSÉO INGÉNIERIE pour les phases d'études et de travaux.

Dans le cadre de la réalisation de la 3ème ligne de métro et de la connexion à la ligne B, opérations déclarées toutes deux d'utilité publique le 7 février 2020, TISSÉO INGÉNIERIE souhaite occuper les parcelles et emprises nécessaires à la réalisation des travaux.

La présente convention d'occupation du domaine public a pour objet de permettre à TISSÉO INGÉNIERIE et à toute entreprise dûment mandatée par lui, d'occuper, sans conférer de droit réel, des tènements immobiliers appartenant à l'INP pour la réalisation des travaux de construction des ouvrages de la 3ème ligne de métro et de la connexion de la ligne B.

Le directeur général des services indique que cette première convention sera conclue pour la durée des travaux qui devraient être de l'ordre de 5 ou 6 ans. S'ensuivra une seconde convention d'une durée plus longue lorsque les travaux seront terminés et que la ligne de métro sera opérationnelle.

Il montre deux photos représentant le passage la voie aérienne sur le lac et à proximité des gymnases du site de Labège.

Il ajoute que des analyses ont été demandées afin d'évaluer les nuisances sonores et celles notamment relatives aux vibrations pour qu'elles soient le moins impactant possible pour les activités de l'INP.

Dominique Poquillon indique que compte tenu des travaux une voix d'accès au site sera fermée. Le directeur général des services répond qu'une autre entrée devrait être réouverte en veillant à ce qu'elle soit plus sécurisée.

Le directeur général des services conclut en disant qu'à l'échelle de 5 ou 6 ans se poseront les questions de l'accès et de la visibilité du campus de Labège.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention d'occupation du domaine public pour la réalisation des ouvrages de la 3ème ligne de métro et de connexion de la ligne B.

Rappel du calendrier des conseils

Un conseil d'administration se tiendra le 31 janvier 2022 à 9h ~~dans la salle de conférence René Deleuze de l'ICSI sur le site de Labège~~ en visioconférence.

La Présidente de Toulouse INP

Signé par : Catherine XUEREB
DateÂ : 05/02/2022
QualitéÂ : Présidente de Toulouse INP

Catherine XUEREB

Vous retrouverez l'ensemble des documents annexes sur l'Intranet Toulouse INP / Notre établissement / Nos conseils et commissions / Conseil d'administration et sur sur le Porte-documents (Briefcase) de CA sur PARTAGE.

Annexe 01 - Projet de procès-verbal du conseil d'administration du 16 novembre 2021
Annexe 02 - Campagne d'emplois 2022
Annexe 03a - Lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels
Annexe 03b - Présentation des lignes de gestion
Annexe 04 - PEDR et PIR
Annexe 05a - Présentation BR2 et du BI – Commission budget du 6 décembre 2021
Annexes 05b - Note de présentation BR2 et annexes
Annexes 06 - Note de présentation budget initial 2022, PPI immobilier 2022-2026 et annexes budget initial 2022
Annexes 07 - Mise à jour de la structure budgétaire
Annexe 08 - Subventions accordées – BI 2022
Annexe 09 - Seuil commun d'immobilisation des investissements
Annexe 10a - Actualisation du portail « Trouver mon master »
Annexe 10b - Présentation Actualisation du portail « Trouver mon master »
Annexe 11a - Composition de la commission CVEC
Annexe 11b – Présentation bilan CVEC et budget prévisionnel
Annexe 11c - Bilan CVEC 2020-2021
Annexe 11d - Budget prévisionnel CVEC 2021-2022
Annexe 12 - Extension du Pass Vie Étudiante aux étudiants de Licence PLUS de l'IPST-Cnam
Annexe 13 - Nouveaux tarifs masters of science (MSc)
Annexe 14 - Convention d'occupation du domaine public pour la 3ème ligne de métro